



- Commune
- Parcelle
- Route principale
- Périmètre de 100 m autour d'une zone 1AU du PLU
- Périmètre de 100 m autour d'une OAP du PLU ayant un raccordement à l'eau usée
- Périmètre de 100 m autour d'une OAP du PLU sans raccordement à l'eau usée
- Secteur OAP du PLU
- Zone 1AU du PLU
- Réseau d'eau usée